



2017
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

smirtom
région de l'aigle

Madame, Monsieur,

Le SMIRTOM est engagé depuis plusieurs années dans la valorisation et la réduction des déchets, il va poursuivre dans cette voie par sa politique volontariste pour intégrer les orientations définies par la nouvelle loi (2015) sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les objectifs de celle-ci, tels que la réduction de 10 % des déchets ménagers (2020) et le recyclage de 65 % des déchets non dangereux d'ici 2025, sont ambitieux. Ils vont demander l'adhésion et l'implication de chacun.

**“Extraire, fabriquer, consommer, jeter”
est donc un concept révolu.**

Pour arriver à ces objectifs, deux enjeux majeurs sont à relever :

- La réduction des déchets à la source
- Renforcer l'acte de tri afin de donner une seconde vie à la matière

Afin d'accompagner ces changements, le SMIRTOM a renforcé son équipe de communication et s'est inscrit dans le programme d'extension des consignes de tri que nous espérons pouvoir mettre en œuvre début 2019, nous favoriserons ainsi l'économie circulaire par le recyclage et tendrons vers un abaissement des coûts de traitement.

Un autre objectif est d'améliorer la qualité environnementale de la précollecte et de la collecte ainsi que les conditions de travail de nos agents, pour ce faire, je souhaite continuer à nouer des partenariats par convention avec les bailleurs sociaux et les collectivités. Sur le plan financier, sans abandonner nos recherches constantes d'optimisations, les pistes les plus évidentes pour poursuivre la stabilisation du montant de la participation acquittée par nos collectivités sont sans conteste les objectifs mentionnés ci-dessus.

Concernant le bilan de l'activité 2017, vous trouverez les informations les plus notables dans ce rapport et vous mesurerez ainsi les marges de progrès qu'il nous reste à réaliser.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
de la région de L'Aigle



EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2016 P. 4

LE SMIRTOM P. 5

INDICATEURS TECHNIQUES P. 10

Les ordures ménagères résiduelles P. 10

Le développement du tri sélectif P. 12

Les déchèteries P. 15

Indicateurs techniques à suivre P. 17

TRAITEMENT P. 18

INDICATEURS FINANCIERS P. 22

Les dépenses P. 22

L'investissement P. 23

Les recettes P. 24

Coûts à la tonne P. 24

Coûts à l'habitant P. 24

Indicateurs financiers de suivi P. 25

BILAN ET PERSPECTIVES P. 26

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS

2017

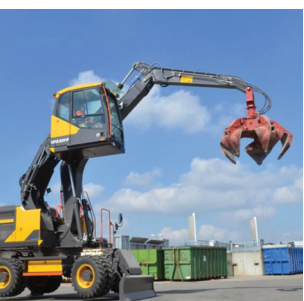
Le début de l'année 2017 a été impacté par l'application de la loi NOTRE, qui a entraîné des fusions de communautés de communes obligeant à un grand travail administratif. Ainsi les nouvelles communautés de communes ont dû désigner de nouveaux délégués au SMIRTOM et tout le processus d'élection de la gouvernance du syndicat a dû être mis en œuvre. Néanmoins, cette charge de travail administrative n'a pas freiné la mise en œuvre des autres projets. Comme tous les ans, l'année 2017 a donc été bien occupée.

► Mars 2017, Mise en application du règlement des déchèteries.

Après son adoption fin 2016, le règlement régissant les conditions d'accès et d'utilisation des déchèteries a été mis en application le 1er Mars 2017. Depuis cette date il est demandé de façon aléatoire, aux usagers, de justifier leur lieu de résidence et l'origine non professionnelle de leurs déchets. Ainsi en 2017, les entreprises ont été mieux identifiées et les recettes liées aux déchets professionnels ont augmenté de plus de 10 000 euros !

► Avril 2017, Livraison de la nouvelle pelle à grappin

livrée le 16 avril, cette pelle neuve vient en remplacement de la pelle précédente qui datait de 2005. Ce nouvel engin représente un investissement de 206 400 euros. C'est un outil indispensable pour le transfert des ordures ménagères et la gestion des déchets des déchèteries.



► Avril 2017, Mise en service des conteneurs semi-enterrés de La Madeleine.

Grâce à une convention nous liant aux bailleurs sociaux du quartier, SAGIM et Orne Habitat, à la Ville de L'Aigle, à l'Etat et à la communauté de communes des Pays de L'Aigle, 32 conteneurs semi-enterrés répartis sur 10 îlots ont été installés sur le quartier d'habitat collectif de la Madeleine. Mis en service le 21/04, ces conteneurs apportent un vrai gain de propreté sur l'ensemble du quartier. Une forte communication a été déployée (voir page 12).



► Juin 2017, Lavage de toutes les dalles de tri-sélectif au nettoyeur haute pression.

Ce lavage des dalles était une demande récurrente des communes. Le SMIRTOM a mobilisé deux agents pendant près d'un mois afin de nettoyer à haute pression les 80 emplacements de tri sélectif dotés de conteneurs aériens. Le coût global de cette opération s'élève à environ 7 000 euros, location des matériels comprise. Cette opération sera désormais reconduite chaque année.



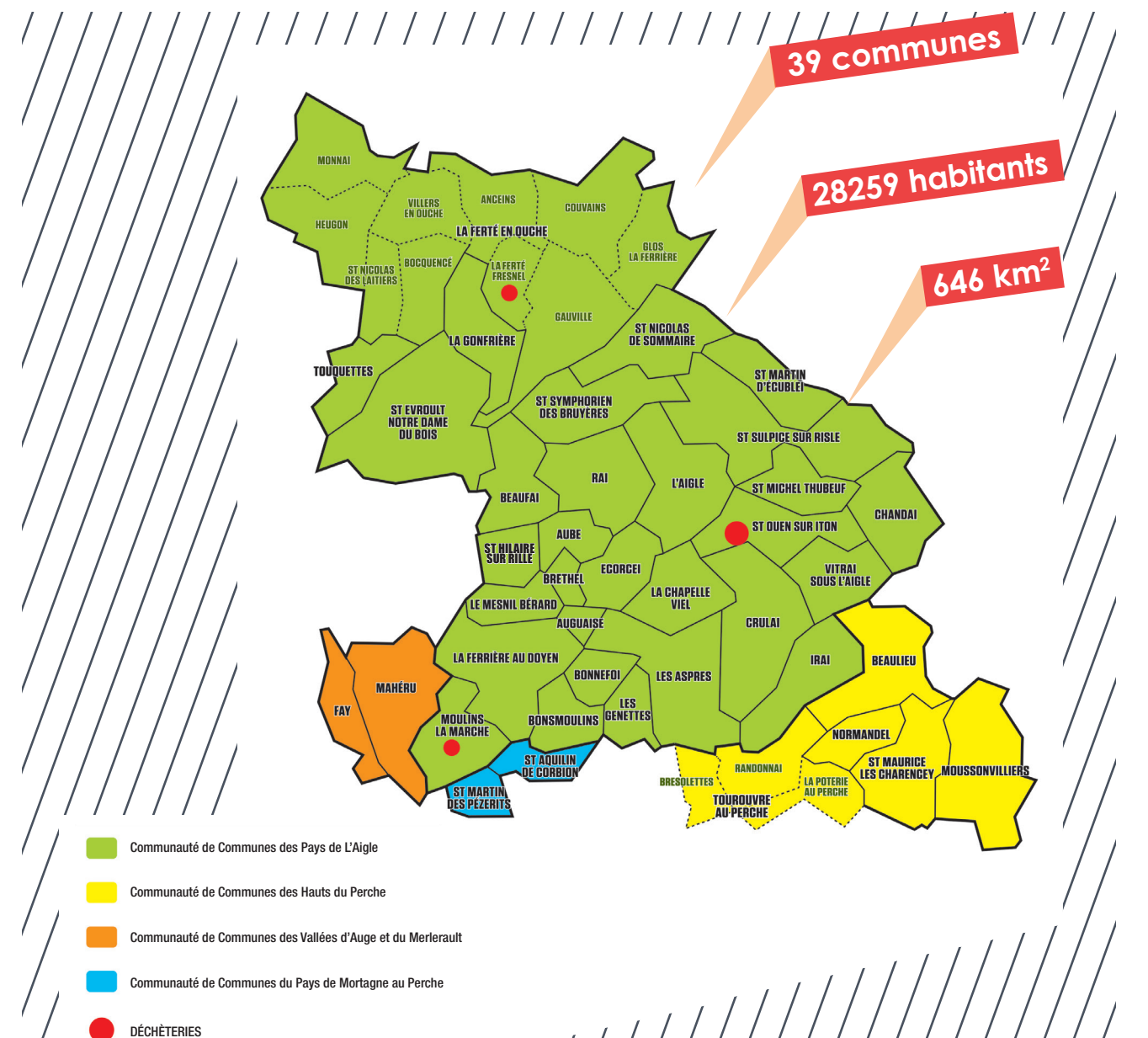
► Décembre 2017, Livraison de la nouvelle remorque pour le transport des ordures ménagères.

Les contraintes de sécurité imposées par les centres de traitement de nos déchets étant toujours plus importantes, nous avons décidé de renouveler la remorque pour le transport des ordures ménagères. Cette dernière équipée d'ouverture de porte hydraulique permet à l'opérateur de ne pas se trouver au bord des fosses de vidage lors de l'ouverture des portes. Le SMIRTOM a profité de ce changement pour optimiser le transport en investissant dans une remorque d'un volume plus important, 95 m³ au lieu de 90 m³. Après quelques semaines de mise en service, nous économisons en moyenne un aller/retour par semaine !

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers. Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2017 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle



► Les Moyens



37.8 ETP
dont **29** titulaires
4 ETP contractuels
et les remplaçants (4.8 ETP)



62381 heures rémunérées
21 services hebdomadaires de collecte
363 jours d'ouverture de la déchetterie de L'Aigle,



6 Bennes à Ordures Ménagères
1 Véhicule léger de collecte
2 camions de transports des déchets
1 camion à bras de levage
1 grue
1 engin télescopique
1 chariot élévateur
3 véhicules légers.



3 déchetteries
1 quai de transfert
1 plateforme de compostage.

► Indicateurs Ressources Humaines

En plus des indicateurs techniques et financiers détaillés plus loin, il nous est apparu important de mettre en place des indicateurs concernant les Ressources Humaines.

► Journées de formations

Preuve du dynamisme et de la volonté du personnel de développer ses compétences, le nombre de journées de formation ne cesse d'augmenter depuis 2015 passant de moins de 10 jours en 2015 à plus de 50 en 2017. L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2015		2016		2017	
Jours Maladie ordinaire	103	7 agents	225	5 agents	364	7 agents
Jours Longue Maladie	-		216	1 agent	187	1 agent
Jours accidents de Service	272	4 agents	529	7 agents	723	7 agents
Total	375 jours		970 jours		1274 jours	
Taux d'absentéisme	3,21 %		8,30 %		10,91 %	

Entre 2015 et 2017, le taux d'absentéisme passe de 3,21% à près de 11%. L'augmentation est en partie due à un agent touché par une pathologie très invalidante, classée en longue maladie. Pour les autres absences maladie, le nombre d'agents impacté est stable mais leur durée individuelle d'absence est plus élevée. Enfin, les absences liées à des accidents de service sont en nette

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le mercredi. Trois des équipages sont constitués d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les deux autres sont mono-ripeur (1 chauffeur accompagné d'un seul ripeur). Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 259 colonnes aériennes ou semi-enterrées sont réparties en 83 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 340 habitants environ.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi
L'Aigle ville et hameaux de :
La Mousse
Le Paradis-Mérouvel
La Guinguette
La Côte Douce
Le Chaillouet (Rue De Chennebrun)
Le Bois Robert
La Hurlière
La Bellière
Le Petit Chapely
La Métairie
La Croix Lamirault
La Galerie
La Garenne
La Mal Bâtie
Les Haies-La Mérillière.

Le Mardi
L'Aigle, hameaux de :
Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi
L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi
L'Aigle, hameaux de :
Frévent - Le Tertre

Le Vendredi
L'Aigle, hameaux de :
La Roseraie
La Frémondrière
Les Caillottes ZI
La Bouverie
Le Halboudet
Les Ruaux
Le Parc
Avenue de St Evroult

Tous les lundi
L'Aigle, hameaux de :
Les Gérards
Les Vautieux
Bois Normand
Le Hamel
Le Petit Courdemanche
Le grand Courdemanche
La Tuilerie Besnard
Le Feugeret
Le Pont
La Bruyère
La Groudière
Le Parc
Les Ruaux
La Girardière
Le Châtelet
La Grellière
La Caillière
Le Chaillouet(Route d'Écorcei)
La Herpinière.

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
La Ferté en Ouche	
Anceins	lundi
Bocquencé	lundi

Couvains	jeudi
La Robotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châteaux ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	lundi
La Ferté Fresnel	Vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	mercredi
Monnai	mercredi
St. Nicolas des Laitiers	mercredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	mercredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi
Moulins la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi
Rai	mardi
Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Iton	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissefière ; Geoffroys ; La Harillière ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trèfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets	Lundi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude ; La Fransonnière	mardi
St. Martin d'Écubleil	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Berthe ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
St. Nicolas de Sommaire	mardi
Touquettes	lundi
Le Pont Ouvre	jeudi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi

► Jours de collecte CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Fay	vendredi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi

► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

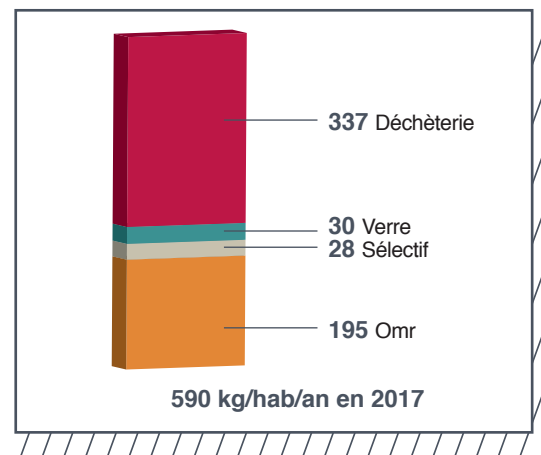
Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Charencey	
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
Tourovre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
La Guimandière ; La Houdière	mercredi
Randonnai	mardi

INDICATEURS TECHNIQUES

	2016	2017	Evolution 2016-2017
population collectée	28345	28259	-0,30%
ordures ménagères résiduelles	5 700	5 500	-3,51%
sélective	800	805	0,63%
dont recyclée	707	695	-1,68%
Verre	837	836	-0,11%
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	7 337	7 141	-2,67%
Déchets ménagers assimilés (pros)	569	609	7,03%
Déchèteries	9 615	9 532	-0,87%
TOTAL	16 953	16 673	-1,65%

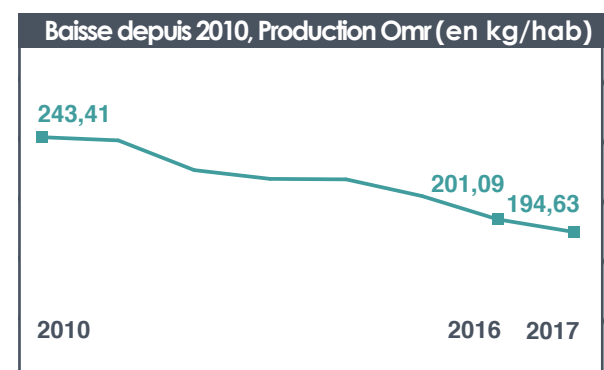
Après être remontés en 2016, les tonnages totaux reprennent leur baisse. Sur les 279 tonnes en moins, 200 sont liées à la baisse des ordures ménagères résiduelles. En 2017, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 590 Kg. (598 en 2016). A comparer aux 605 Kg de moyenne pour l'orne en 2015.

La Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) fixe un nouvel objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir est une production de moins de 578 kg par an et par habitant. En 2017, nous sommes encore au-dessus de ce seuil. Des actions en faveur de la réduction des déchets devront donc être entreprises rapidement.



Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser. Avec 200 tonnes de moins, la baisse des tonnages dépasse les 3%.



Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte. Ainsi, fin 2017, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 609 tonnes collectées (569 tonnes en 2016).

La collecte sélective

Evolution des tonnages

		2015	2016	2017	évolution 2016-2017
papier	collecté	478,98	490	469,06	-4,3%
	recyclé	448,76	490	469,06	-4,3%
emballages	collecté	253,68	310	335,74	8,3%
	recyclé	196,029	233	235,396	1%
sous total	collecté	732,66	800	804,8	0,6%
	recyclé	644,789	723	704,456	-2,6%
taux de refus		87,871	77	100,344	30,3%
		13,63%	10,65%	14,24%	33,7%
verre	collecté	805,58	837,26	836,3	-0,1%
	Total collecté	1538,24	1637,26	1641,1	0,2%

La collecte sélective a représenté cette année 1641 tonnes, en très légère hausse (+ 0.2%) par rapport à 2016. Cette apparente stabilité cache en fait une baisse des déchets effectivement recyclés. Cela est dû à l'augmentation de la teneur en matières non recyclables dans les déchets apportés par les administrés, et surtout par la baisse du tonnage de papiers certainement due aux dates de transport.



Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci après.

	2016	2017	évolution 2016-2017	Moyenne ornaise
Journaux et papiers	17,038	16,599	-2,6%	
cartonnette	3,645	3,608	-1,0%	
Briques alimentaires	0,359	0,472	31,3%	
Plastiques	2,468	2,695	9,2%	
Boîtes en acier	1,356	1,122	-17,2%	
Boîtes en aluminium	0,101	0,087	-13,9%	
sous total recyclables secs	24,967	24,582	-1,5%	42,3
Verre	29,538	29,594	0,2%	32,2
Total	54,505	54,176	-0,6%	74,5

La performance sur le verre poursuit sa lente progression, mais passe au-dessous de la moyenne ornaise, car cette dernière augmente beaucoup plus nettement (passant de 28.8 à 32.2kg/hab/an). La légère baisse de performance sur les recyclables secs est liée à la baisse de qualité des déchets apportés par les administrés. Néanmoins, ce résultat n'impactera pas trop durement les soutiens versés par eco-emballages, car nous resterons au-dessus du seuil de 35% de TMR (Taux Moyen de Recyclage). Il faut surtout retenir qu'avec 24.6 kg/hab/an nous sommes toujours plus loin de la moyenne ornaise (plus de 40kg !). Il reste donc encore une grande marge de progrès.

Le développement du tri sélectif

Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2017 :

► **Un nettoyage de toutes les dalles** des points de tri pour les rendre plus attractifs a été réalisé cette année. Cette opération sera renouvelée tous les ans ;

► **2 nouveaux points de collecte** ont été installés, l'un sur la commune de Saint Maurice Les Charencey, en renfort du point existant, l'autre dans le quartier des Vautieux à L'Aigle). Comme à chaque nouvelle implantation désormais, une communication en porte à porte dans les rues alentour a été réalisée afin d'informer les habitants de la mise en place de ces nouveaux points.

► **Dans le quartier de La Madeleine à L'Aigle**, un chantier lourd a été lancé. Pilotés par la Ville, et en coopération avec les bailleurs sociaux, la communauté de communes, et le SMIRTOM, les travaux ont permis l'installation de 32 conteneurs dont 6 emplacements de tri-sélectif. Là où auparavant, les habitants ne disposaient que de deux points de tri. Accompagné d'une campagne de communication en porte à porte, ce projet est une vraie réussite ! Les quantités triées sur le quartier ont très largement augmentées.



► **De nouvelles implantations** sont également prévues au cours de l'année 2018. Mais l'acceptation par les riverains n'est pas toujours aisée. Pourtant, l'objectif est bien de faciliter le geste de tri pour l'habitant en plaçant ou en remplaçant les conteneurs au plus près des usagers. Nous travaillerons donc, au cas par cas, en concertation avec les élus concernés, sur les besoins et les possibilités de relocalisation des conteneurs.



La communication

Cette année a encore été riche en actions de communication.

► **Interventions en milieu scolaires et visites de déchèterie.** Le renouveau des interventions en milieu scolaire (détaillé dans le rapport d'activité 2016) s'est pleinement fait sentir sur l'année 2017 :

- 17 écoles visitées = Aube (maternelle et primaire), Ecorcei, La Ferté-Fresnel, Gauville, Heugon, Irai, Moulins la Marche, Rai, Randonnai, Saint Michel Thubeuf, Saint Ouen sur Iton, Villers en Ouche et L'Aigle (Dame Marie, Galleron, La Ribambelle, Saint Jean). Soit 86 classes (34 en maternelle et 52 en primaire), dont 50 classes pour les consignes du tri et le recyclage, et 36 classes pour les jeux de la Malle Rouletaboule.
- 2 classes de 6^e du collège Collet (Moulins) pour les jeux de la Malle Rouletaboule.

Ce sont ainsi plus de 2000 enfants de 3 à 14 ans qui ont été sensibilisés, directement en classe, au tri-sélectif et à la protection de l'environnement. Pour 450 d'entre-eux, ces interventions se sont conclues par une visite de notre déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Le SMIRTOM était également présent lors de journées thématiques, comme avec les 3^{ème} des collèges Dolto et Foch dans le cadre du Rallye Citoyen (connaître le SMIRTOM et ses activités) ou encore avec 4 classes de 2 de Bac Pro du lycée Napoléon sur les éco-organismes et les filières du recyclage.

Même démarche lors du Festival du Développement Durable (le DéDé) à L'Aigle, organisé par l'association des Hommes Fourmillent. A cette occasion ce sont 500 visiteurs, dont 300 scolaires, qui ont été sensibilisés à la filière TLC. Enfin, toujours dans le cadre de ce festival, le désormais traditionnel « concours de collecte » a concerné la collecte des chaussures.

Ce concours, organisé depuis trois ans maintenant, s'adresse à tous les établissements scolaires du territoire. Il connaît un succès qui grandit rapidement. Ainsi, en 2017, 12 établissements et 1250 élèves se sont mobilisés (contre 7 établissements et 600 élèves en 2016), permettant la collecte de 31 000 chaussures, soit plus de 7 tonnes ! Détournées des poubelles et ramenées de la maison et sensibilisant donc du même coup les parents ! L'établissement gagnant s'est vu remettre un lot complet de matériels sportifs incluant des dossards, d'une valeur de 350 euros.

► **Depuis 2017, mes TLC ne sont plus des déchets !** Lors des différentes manifestations du territoire auxquelles la présence du SMIRTOM est maintenant habituelle, nous avons choisi, cette année, de mettre en avant les TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) que nous retrouvons encore trop souvent dans les ordures ménagères.



Mes TLC, je leur donne une seconde vie !

Chaque français jette en moyenne 9,2 kg de textile par an

En 2016 le SMIRTOM en a collecté seulement 3,2 kg !

Agissons pour les 6 kg manquants !!!

> le tri, comment ?

Vos vêtements et linge de maison, même usés ou déchirés, doivent être propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire. **Ne pas mettre d'articles humides**

> Où les déposer ?

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, visitez le site www.lafibredutri.fr

Vous pouvez également donner aux associations

> Leur seconde vie

En effet, sur 9.2 kg de TLC jetés par habitant et par an, seuls 3.2 kg par habitant arrivent dans les conteneurs. Ainsi, lors des 4 Jours de L'Aigle, la seconde vie des textiles a été mise en avant à travers des partenariats. Avec l'association locale « Solidarité Soleil », qui revend à (très) petits prix les vêtements récupérés, mais aussi avec le magasin « Le Petit Dressing » qui propose une solution, à L'Aigle, de dépôt-vente pour des vêtements de seconde main à valeur ajoutée plus élevée. Enfin, nous avons insisté sur le fait que même les vêtements usés et déchirés devaient suivre la filière via les conteneurs textiles « Le Relais » présents un peu partout sur le territoire. Pour cet événement la présence du SMIRTOM est désormais incontournable.



► **La communication en porte à porte.** Mise en œuvre depuis l'année 2016, la communication en porte à porte est maintenant un outil indispensable pour l'amélioration du tri-sélectif.

Cette communication est déployée lors de chaque nouvelle implantation de point de tri, dans les rues ou quartiers avoisinants. Les ambassadeurs se déplacent et frappent à toutes les portes pour annoncer le nouvel emplacement, porter le discours et répondre aux questions. Les jours et horaires de travail sont adaptés pour toucher le maximum de personnes. Cette année, cette communication a été mise en œuvre pour les implantations nouvelles des quartiers des Vautieux et Blaizot à L'Aigle, mais également pour le déplacement du point tri à Bonsmoulins. Et la plus grosse opération de porte à porte s'est déroulée dans le cadre des travaux d'implantation de conteneurs semi-enterrés sur le Quartier de La Madeleine. Avec l'aide de la ville et le partenariat des bailleurs, ce sont plus de 600 Logements et 1250 personnes qui ont été informées du changement et sensibilisées au tri-sélectif.

► **Concours de selfie** Autre concours lancé cette année, le concours de selfie. Il devait nous permettre de mieux faire connaître les implantations des points de tri sélectif sur le territoire, en demandant aux habitants de se prendre en photo devant un emplacement de tri sélectif. Les photos étaient ensuite mise sur Facebook pour que le classement soit établi en fonction du nombre de « j'aime ». Son éventuelle réédition sera discutée car avec seulement une vingtaine de participants, ce concours n'a pas eu le succès escompté, malgré les lots attribués : Baptême de l'air pour trois personnes, bracelet connecté, bons d'achat, etc.

Concours
Trouve ton point tri
Prend un Selfie
du 13 novembre au 18 décembre 2017
C'est Noël avant l'heure

A gagner

- 1. Baptême de l'air pour 3 personnes
- 2. Baptême de volige
- 3. Bracelet connecté
- 4. Bons d'achat
- 5. Bons d'achat

Prends ton selfie devant un conteneur n'hésitez pas à être original

Envoie ton selfie à selfiesmirtom@gmail.fr
Like la page paysdelaigle
Ton selfie sera mis en ligne sur la page facebook **paysdelaigle** dans événement concours

Dis à tes amis Facebook de liker ton selfie

Voir conditions de participation dans le règlement
Pour les mineurs une autorisation parentale obligatoire
Sur le site www.paysdelaigle.com rubrique « déchets » puis « communication »

► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchetterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Leur fonctionnement est régit par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.

Déchets acceptés

- DÉCHETS VERTS
- DÉBRIS / GRANULATS
- BOIS
- HUILES DE FRICTIONS
- BATTERIES
- PLAQUES ET ACCUMULATEURS
- MÉTAL
- CARTONS
- RADIOGRAPHES
- CARTOUCHES ENCRE
- LAMPES
- ENCOMBRANTS
- DEEE
- HUILES DE VOITURE
- DÉCHETS D'OFFICE
- SPECIQUES D'OFFICE
- PNEUMATIQUES

Déchets acceptés

- DÉCHETS VERTS
- DÉBRIS / GRANULATS
- BOIS
- HUILES DE FRICTIONS
- BATTERIES
- PLAQUES ET ACCUMULATEURS
- MÉTAL
- CARTONS
- RADIOGRAPHES
- CARTOUCHES ENCRE
- LAMPES
- ENCOMBRANTS
- DEEE
- HUILES DE VOITURE
- DÉCHETS D'OFFICE
- SPECIQUES D'OFFICE
- PNEUMATIQUES

Déchets acceptés

- DÉCHETS VERTS
- DÉBRIS / GRANULATS
- BOIS
- HUILES DE FRICTIONS
- BATTERIES
- PLAQUES ET ACCUMULATEURS
- MÉTAL
- CARTONS
- RADIOGRAPHES
- CARTOUCHES ENCRE
- LAMPES
- ENCOMBRANTS
- DEEE
- HUILES DE VOITURE
- DÉCHETS D'OFFICE
- SPECIQUES D'OFFICE
- PNEUMATIQUES

LA FERME FRESNEL

SAINT-OUEN-SUR-ITON

MOULLINS LA MARCHÉ

► Les tonnages - Légère baisse !

Habituellement, l'évolution globale des tonnages suit l'évolution des tonnages de déchets verts. C'est encore le cas cette année, mais dans de moindres proportions.

	2016	2017	Evolution 2016-2017
Encombrants / DIB	2 131	2 205	3,46%
ferraille	556	496	-10,81%
Bois	703	753	7,11%
cartons	385	393	1,97%
déchets verts	3 620	3 363	-7,10%
Thuyas	161	100	-37,89%
Gravats	954	1 109	16,22%
DDM	19,19	26,82	39,76%
Huiles minérales	11,24	15,75	40,12%
Huiles végétales	0,386	0,44	13,99%
Batteries	10,47	10,92	4,30%
Piles et petits accumulateurs	0,942	2,734	190,23%
Tubes et lampes	1,046	0,718	-31,36%
Fibrociment	53,18	12,26	-76,95%
Sous total Déchets dangereux	96,504	69,782	-27,69%
DEEE	382	365	-4,45%
Vêtements	96,385	99,765	3,51%
Livres	9,56	16,62	73,85%
Pneus	1,3	11,3	772,77%
Eco-mobilier	519,62	551,64	6,16%
TOTAL	9615,369	9532	-0,87%

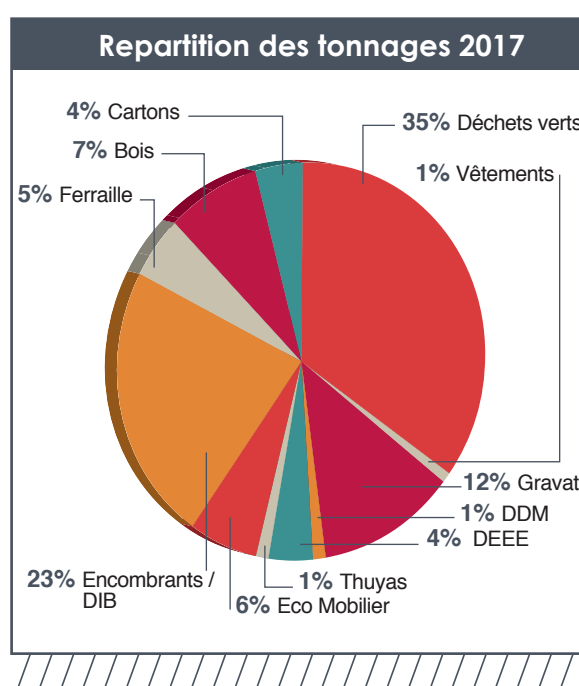
Ainsi la baisse totale n'atteint pas les 1% tandis que les déchets verts baissent eux de plus de 7%.

On notera qu'après une hausse très importante des tonnages de ferraille en 2016 (+25%, +100 tonnes), ceux-ci repartent à la baisse, en restant toutefois bien au dessus des tonnages de 2015.

Les tonnages cumulés d'encombrants, de bois et de mobilier continuent eux d'augmenter considérablement. Il est intéressant de comparer les tonnages cumulés de ces filières car la benne mobilier contient essentiellement des déchets qui auparavant étaient déposés dans les bennes d'encombrants ou de bois.

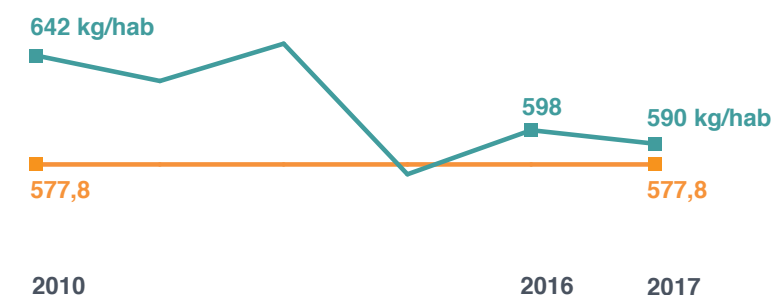
En 2017, ce tonnage s'élève à 3509 tonnes, contre 3354 tonnes en 2016, et 2852 tonnes en 2015. Ce tonnage global continue donc d'augmenter, sans autre explication que le changement des habitudes de consommation des administrés.

La baisse des tonnages de fibrociment, s'explique par des évacuations vers les centres de stockages en fin d'année 2015, en en début d'année 2018. C'est ce que l'on appelle « l'effet de stock ».

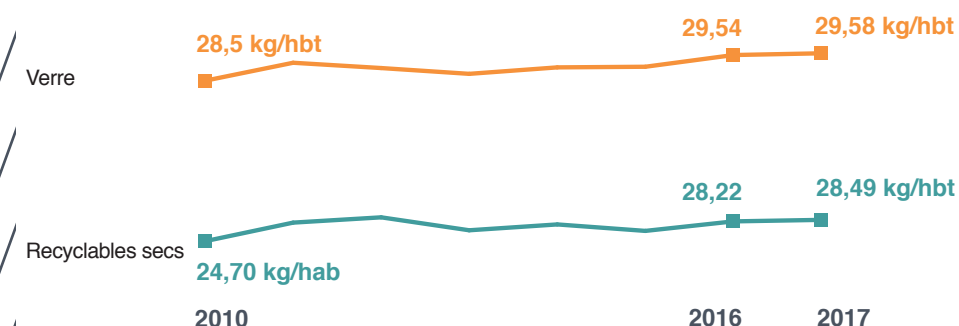


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

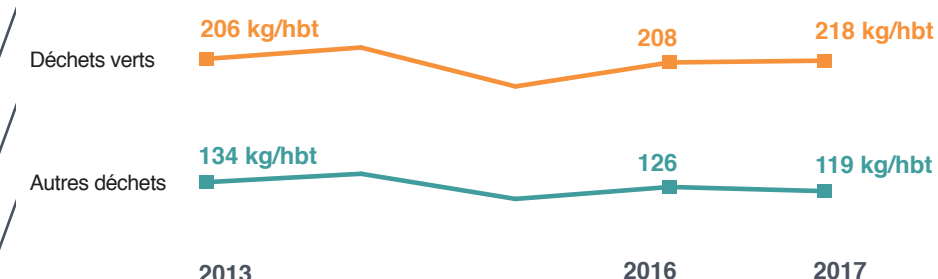
Evolution de la production de DMA
Avec seuil objectif/2010



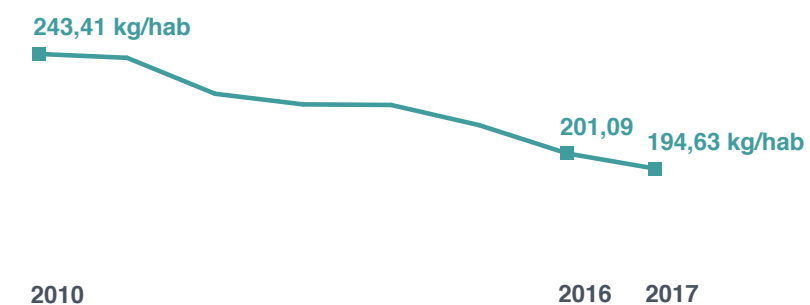
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

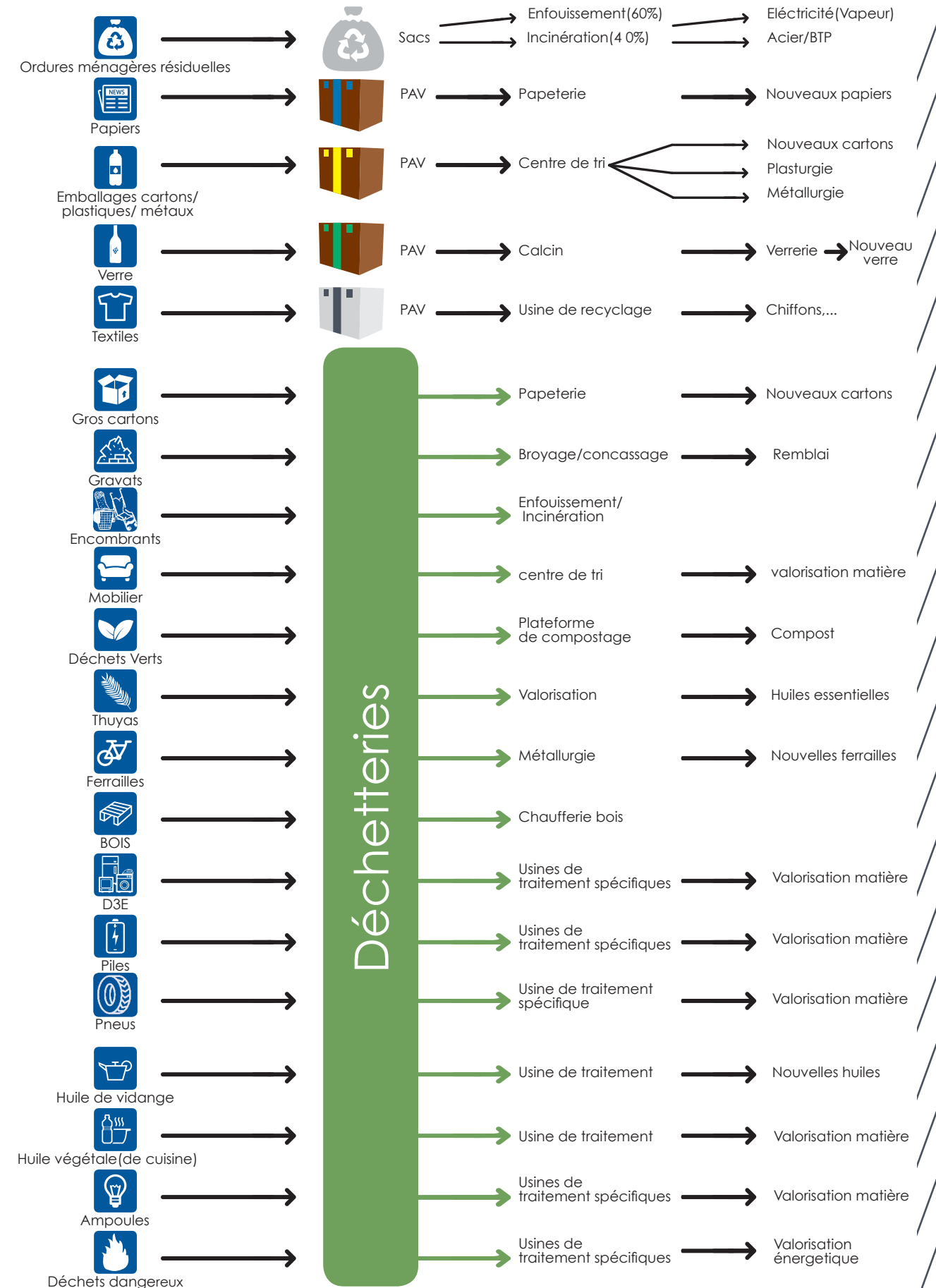
Pour le SMIRTOM, en 2017, le taux global de valorisation matière, tous déchets confondus s'établit à 49% (contre 47% en 2016). Cette augmentation est en fait mécaniquement liée à la baisse des tonnages d'OMr qui sont elles, non valorisées pour leur matière.

Pour atteindre l'objectif, nous pouvons donc agir en augmentant les quantités valorisées, mais un autre levier consiste à réduire les ordures ménagères résiduelles.

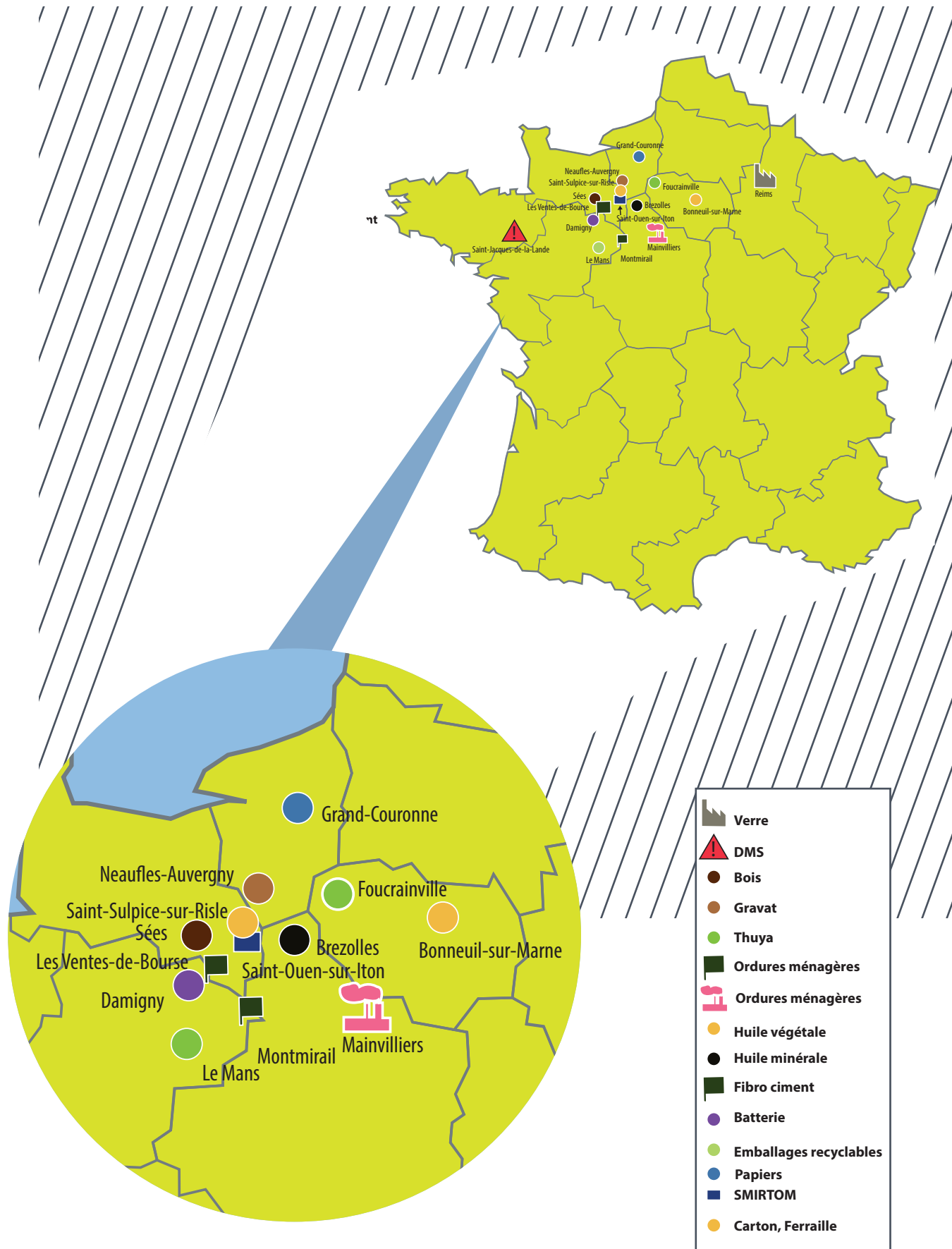
La Prévention ET le Tri sont LES solutions !

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire		8059,429 t	49%
		Déchèteries			
Valorisation matière	recyclage	Verre	836,3 t	8059,429 t	49%
		Journaux papiers	469,06 t		
		Emballages	235,396 t		
		Cartons	393 t		
		Métaux en mélange	496 t		
		DEEE	365 t		
		Textiles	99,765 t		
		Huiles minérales	15,75 t		
		Huiles végétales	0,44 t		
		Batteries	10,92 t		
		Piles et petits accumulateurs	2,734 t		
		Cartouches d'encre	0,14 t		
		Tubes et lampes	0,718 t		
		Gravats	1109 t		
		Thuyas	100 t		
		Eco- mobilier	551,64 t		
		Pneus	11,346 t		
Déchets verts	3363 t				
Valorisation énergétique	Compostage	Bois	753 t	5303,12 t	32%
		OM	4523,3 t		
		DMS	26,82 t		
Enfouissement		OM	3190,84 t	3203,1 t	19%
		Fibrociment	12,26 t		

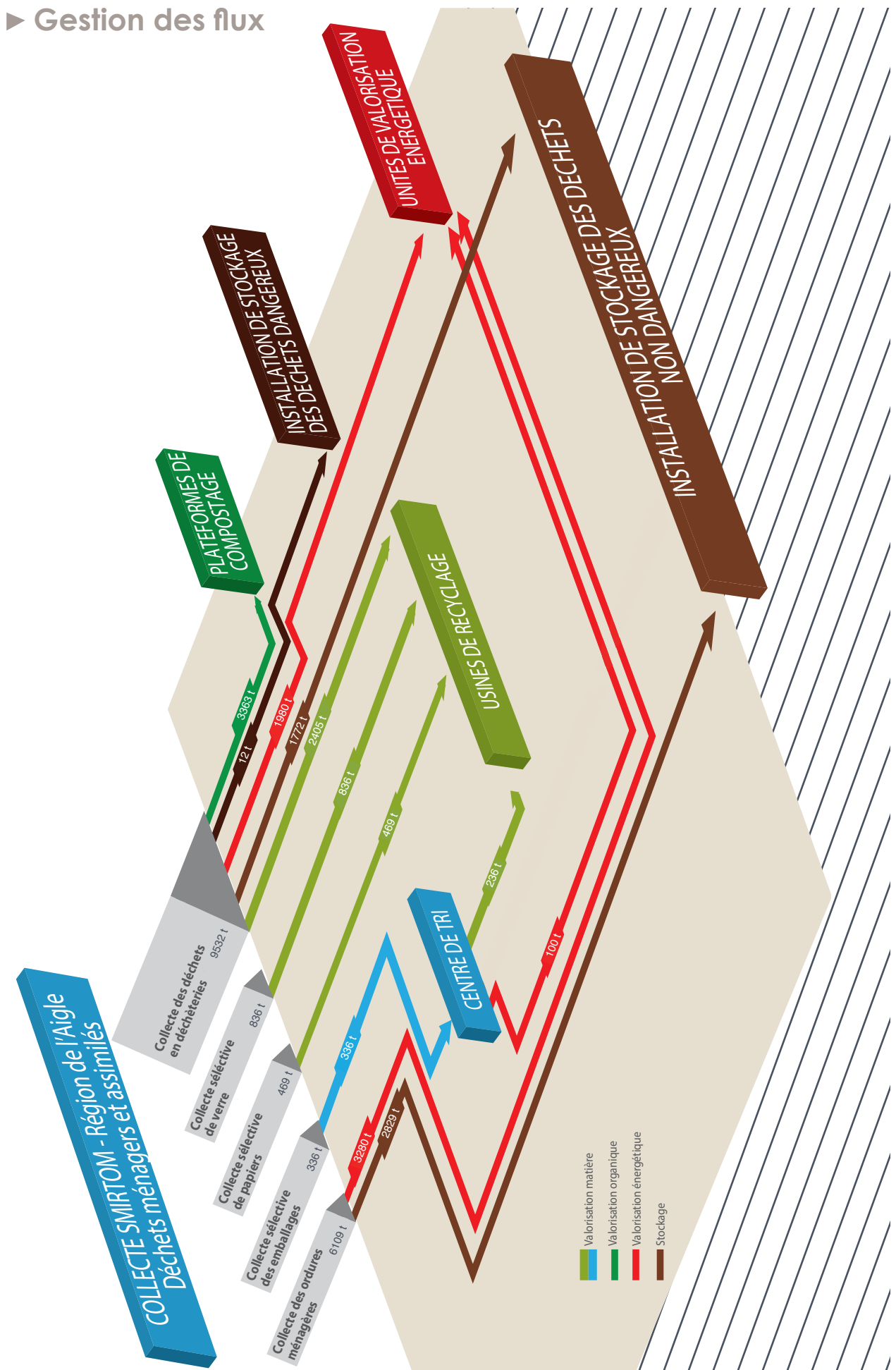
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux



INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses réellement imputables à l'exercice 2017 s'élèvent à 2 802 211 euros contre 2 751 876 euros en 2016, soit 50 334 euros de plus.

Ce résultat est conforme à nos attentes. Bien que les explications ne sont pas celles attendues.

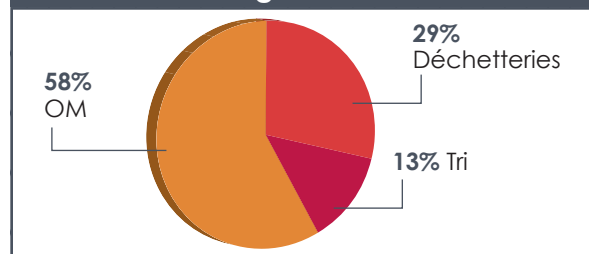
En effet, tout d'abord, nous craignons une forte hausse des dépenses liées au traitement des ordures ménagères en lien avec l'augmentation liée au nouveau marché (+ 11%). Mais une baisse des tonnages d'OM traités (-10%) a permis de compenser partiellement cette hausse. Par contre, la hausse des carburants nous a fortement impacté, avec à la clef, plus de 12 000 euros de dépenses en plus sur ce seul poste.

Enfin, l'augmentation principale concerne les charges de personnel.

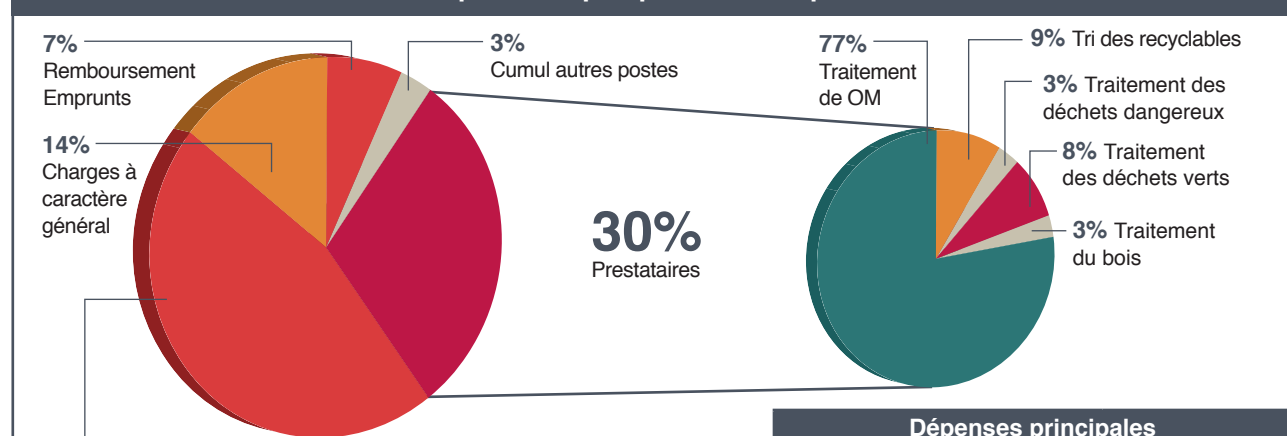
Avec l'augmentation des cotisations employeurs, la perte d'un emploi aidé

reconduit en CDD, ainsi que des remplaçants plus nombreux en raison d'absences plus nombreuses, ce poste augmente de plus de 6%, passant de 1 232 000 euros en 2016 à 1 311 000 euros en 2017. Mais une partie de ces dépenses est remboursée par notre assurance. Ainsi les remboursements déjà versés augmentent eux de plus de 10 000 euros, et plus de 20 000 euros liés à des absences de 2017 vont être perçus en 2018.

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 311 473,00 €
Prestataires	839 908,00 €
Charges à caractère général	380 935,00 €
Remboursement Emprunts	194 341,00 €
Cumul autres postes	75 554,73 €
Total dépenses	2 802 211,73 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation des Marchés Publics.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2017 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2017
Traitement OM	Suez	635 567,00 €
Tri des recyclables	Suez	72 952,00 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	23 014,00 €
Broyage déchets verts	GDE	30 396,00 €
Retournements	Lawson	9 260,00 €
Criblage	Fréon Elagage	7 775,00 €
	SEP Valorisation	15 120,00 €
Traitement du Bois	SEP Valorisation	28 188,00 €
Fourniture et lavage des vêtements	Elis	13 222,00 €

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

► l'achat d'une pelle à grappin neuve, pour un montant de 206 000 euros, financée par emprunts ;

► l'achat d'une remorque neuve pour le transport des ordures ménagères, pour un montant de 90 000 euros, sur fonds propres ;

Les investissements sont souvent financés par emprunt. Mais le SMIRTOM fait parfois le choix de financer certains investissements sur fonds propres. Ainsi, l'endettement reste limité.

Fin 2017, le capital de la dette s'élève à 843 926 euros (contre 1 089 977 euros fin 2016). La capacité de désendettement du SMIRTOM est excellente et s'établit à 3.2 années. Ces chiffres permettent d'envisager sereinement la poursuite du renouvellement du parc matériel, avec une large possibilité de recours à l'emprunt.

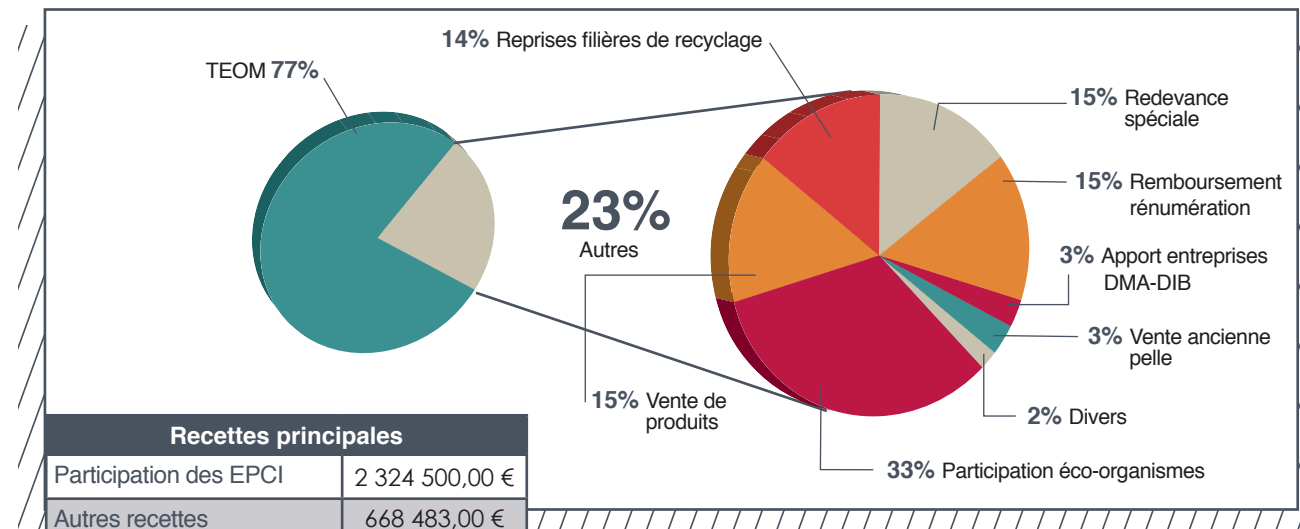
► Les recettes

La part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) stabilisée !

En 2017 la TEOM représente comme en 2016 environ 77% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM (contre 81% en 2015). Pourtant après un bond de 60% en 2016, les participations des éco-organismes reculent

légèrement. Il ne s'agit que d'un rééquilibrage que nous avons anticipé. Ce léger recul est compensé par une hausse des reprises des filières de recyclage et des facturations en redevance spéciale.

Le produit de la TEOM s'élève à 2,324 millions d'euros en 2017.



► Coûts à la tonne

L'autre valeur intéressante à étudier est le coût à la tonne.

	Ordures ménagères résiduelles		Déchets recyclables	Déchets de déchèteries
	Porte à porte	141,00 €/tonne		
Coûts bruts	Transfert-transport	84,00 €/tonne	171,00 €/tonne	79,00 €/tonne
	Traitement			
	Total	225,00 €/tonne		
Recettes	15,00 €/tonne	171,00 €/tonne	16,00 €/tonne	
Coûts nets	210,00 €/tonne	0,00 €/tonne	63,00 €/tonne	
Communication		35,00 €/tonne		

Pour l'année 2017, les coûts bruts varient de 225 euros la tonnes pour les OM collectées en porte à porte à 79 euros la tonne pour les déchets de déchèteries, en passant par 171 euros la tonne pour les déchets recyclables.

Mais après prise en compte des différentes recettes, le coût net des différents flux est bien différent !

Ainsi, pour une meilleure maîtrise des coûts, notre slogan doit être entendu et pratiqué par le plus grand nombre.

Car 1 tonne de déchets recyclables dans le bon conteneur plutôt que dans les OM fait économiser 210 euros !

► Coûts à l'habitant (population municipale)

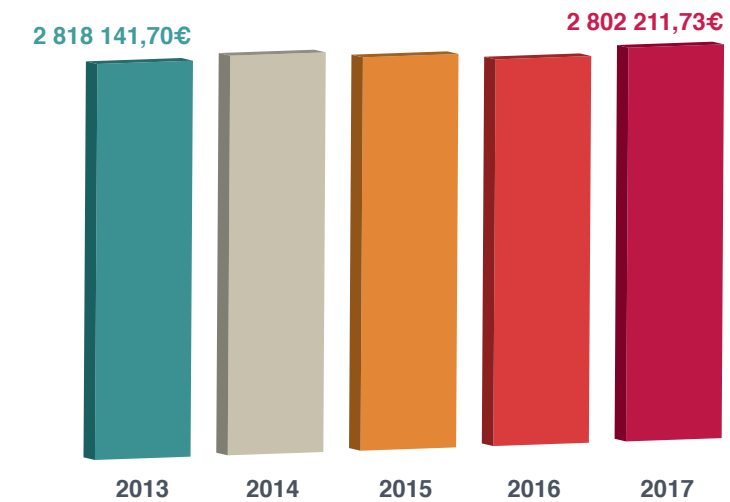
Bien que les valeurs des coûts techniques ramenés à l'habitant ne soient pas des indicateurs budgétaires, leurs évolutions sont de bons indicateurs de suivi.

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	96,88 €/hab	24,86 €/hab	72,02 €/hab
2017	99,16 €/hab	24,67 €/hab	74,49 €/hab

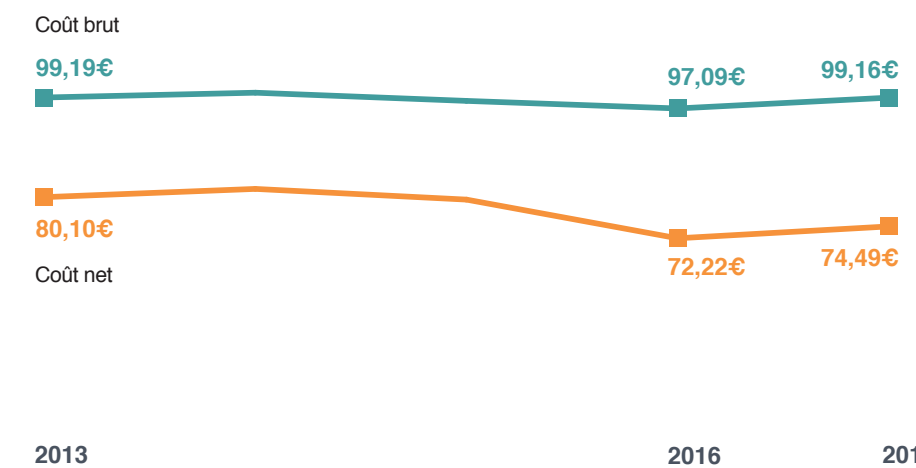
Le coût brut du service s'établit pour 2017 à 99,16 € par habitant, soit +2,28 euros par rapport à 2016. Ce coût brut est même légèrement supérieur à celui constaté en 2015 (98,54 euros). Pour autant, la comparaison des coûts nets permet de mettre en évidence l'importance des recettes autres que la TEOM. Car si le coût brut est supérieur, le coût net est bien inférieur à celui de 2015 (-5,14 euros).

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

Après deux années de baisse, les dépenses de l'année 2017 sont supérieures à celles de l'année 2016.

Ainsi le coût brut du service s'élève à 99 euros par habitant soit juste un peu au dessus de celui de 2015. Par contre le coût net (une fois toutes les recettes déduites) de l'année 2017, est lui bien inférieur à celui de 2015 et s'établit à moins de 75 euros par habitant.

Cela souligne les efforts fournis par le SMIRTOM afin d'optimiser les recettes extérieures à la TEOM et ainsi d'essayer d'absorber au maximum les diverses hausses impactant les dépenses.

Tel sera à nouveau l'objectif en 2018.

Le levier principal reste l'augmentation de nos performances sur le tri-sélectif.

En implantant toujours plus de points de tri, ou en les replaçant au plus près des habitudes de vie des usagers. En continuant le développement de la communication pour expliquer aux administrés l'importance environnementale, sociale et économique de ce geste citoyen.

Surtout, en 2018, le SMIRTOM se portera candidat pour pouvoir proposer à ces habitants des consignes de tri plus simples sur les emballages en plastiques. Si notre candidature est retenue, dès le 1er janvier 2019, tous les emballages en plastique pourront être triés. Avec cette simplification du geste pour les administrés, nous espérons lever un frein de plus.

Mais nous étudierons également la mise en œuvre d'autres méthodes, plus innovantes, et leurs résultats, comme la collecte des ordures ménagères en sacs translucides.

Outre cette amélioration du tri sélectif qui devrait permettre de stabiliser les soutiens des éco-organismes, le SMIRTOM continuera à chercher à optimiser son fonctionnement et les coûts associés.

La nouvelle remorque pour le transport des ordures ménagères en est un exemple. Cette nouvelle remorque a été choisie afin d'optimiser le transport, grâce à un volume de chargement plus important. Compte tenu de sa mise en service en décembre 2017, nous ferons un bilan complet dans le rapport 2018, mais les premiers résultats sont bons et mêmes supérieurs à nos attentes. Sur le premier trimestre 2018, nous avons réduit nos rotations de près de 10% ! Avec à la clef des économies de carburant et de temps de travail.



Liste des délibérations 2017

Séance du 2 février 2017 en Comité Syndical

- ▶ Élection du Président
- ▶ Détermination du nombre de vice-présidents
- ▶ Élection des vice-présidents
- ▶ Détermination du nombre de membres du bureau syndical
- ▶ Élection des membres du bureau syndical
- ▶ Vote de l'indemnité du Président
- ▶ Vote de l'indemnité du ou des vice-présidents

Séance du 15 mars 2017 en Comité Syndical

- ▶ Indemnités du Président et du vice-Président
- ▶ Nouvel indice de référence
- ▶ Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Bureau
- ▶ Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président
- ▶ Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre
- ▶ Tarif 2017 de la Redevance Spéciale
- ▶ Débat d'orientation budgétaire 2017
- ▶ Participation des EPCI pour 2017
- ▶ Autorisation de signature d'une convention avec la préfecture pour le programme ACTES
- ▶ Autorisation de demander une subvention DETR pour le programme ACTES

Séance du 5 avril 2017 en Comité Syndical

- ▶ Vote des comptes administratifs et affectation des résultats 2016
- ▶ Approbation des comptes de gestion 2016
- ▶ Adoption du budget général et du budget tri-déchèteries

Séance du 14 juin 2017 en Bureau

- ▶ Décision Modificative Achat caissons 30 m³ déchèteries
- ▶ Suppression et création de postes suite à des avancements de grade
- ▶ Création de poste – mise au stage

Séance du 11 octobre 2017 en Bureau

- ▶ Suppression et création de poste suite à promotion interne
- ▶ Exonérations de TEOM pour l'année 2018
- ▶ Admissions en non valeurs – Budget Principal
- ▶ Marché TRIADIS : Autorisation de signature de l'Avenant n°1 : précisions
- ▶ Autorisation signature marché traitement du bois de déchèterie
- ▶ Autorisation signature des contrats de reprise de la ferraille et du carton
- ▶ Autorisation de signature d'un contrat avec Eco-folio (filère papiers) pour l'année 2017

Séance du 22 novembre 2017 en Bureau

- ▶ Décision Modificative : amortissements
- ▶ Participation au Noël des enfants du personnel
- ▶ Revalorisation de la prime de fin d'année
- ▶ Décision Modificative : charges de personnel

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception et mise en page : Agence Comelo.
Impression : Imprimerie Hérault, L'Aigle.
Tirage : 500 exemplaires.
Parution : Juin 2018.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier recyclé.

